

PREFECTURE DE LA VIENNE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES**
Bureau du Cadre de Vie et de l'Environnement
Affaire suivie par : Sylvie DUPONT
Téléphone: 05 49 55 71 24
Télécopie: 05 49 52 22 21
Mail : sylvie.dupont@vienne.pref.gouv.fr

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE
DECHETS**

**LE PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES
PREFET DE LA VIENNE**

Vu le code de l'environnement;

Vu le décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets;

délivre à **Sté LOSTIS RECYCLAGE**
Z.I. la Palue 86220 INGRANDES SUR VIENNE

récépissé de sa déclaration du 15 octobre 2009
relative à son activité de transport par route de déchets **dangereux et non dangereux.**

RECEPISSE N° **86-2000017**

Ce récépissé doit être présenté à toutes réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5
du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Fait à Poitiers, le 22 octobre 2009

**Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau Délégué**



Ingrid MEMETEAU